**R-4100-2019 – Suivi additionnel proposé par la FCEI**

Dans sa lettre du 14 janvier 2020, *« la Régie demande aux participants, le cas échéant, de déposer au plus tard le 24 janvier 2020 à 12 h, les commentaires sur la liste des suivis des ordonnances antérieures qui demeurent et leur mode de traitement considérant le nouveau contexte réglementaire, présentée à la pièce C-HQD-0041 en la complétant s'il y a lieu et en précisant les références aux décisions de la Régie. »*

| **Suivi** | **Référence** | **Dossier visé initialement** | **Commentaires de la FCEI** |
|---|---|---|---|
| **3. SUIVIS PRÉMATURÉS** | | | |
| 40. Poursuivre le suivi du TDÉ en ajustant la simulation de neutralité (utilisation d'un horizon débutant à l'année témoin et du coût évité des mois de janvier et février) | D-2019-027 [750] | DT 2020-2021 | Ce suivi devrait être maintenu en 2020 et pour les années suivantes.<br><br>La FCEI rappelle que, « sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec peut cesser d'accepter de nouvelles demandes d'adhésion au tarif de développement économique si le contexte énergétique le justifie. »<br><br>Considérant que les acceptations de clients au Tarif de développement économique ont des implications directes sur les coûts d'approvisionnements et les bénéfices du Distributeur, l'information offerte par ce suivi sera essentielle lors du prochain dossier tarifaire afin de juger de la prudence des choix qu'aura faits le Distributeur eu égard à cette disposition des Tarifs d'électricité dans un contexte.<br><br>À cet égard, il convient de rappeler que la dernière évaluation de la rentabilité du tarif de développement économique présentait une rentabilité très faible au tarif L et que, selon la Régie, le maintien de l'option du TDÉ repose sur la neutralité du tarif, tel qu'indiqué dans la décision D-2019-027. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | [744] La Régie note que la rentabilité présentée par le Distributeur est calculée sur la période de 2015 à 2026. Or, la rentabilité affichée au tableau provient largement des années antérieures, soit de 2015 à 2018. À la demande de la Régie, le Distributeur dépose un tableau de simulation de la neutralité calculée sur l'horizon 2019-2026. Le tableau de simulation de la rentabilité du TDÉ au tarif L, pour la période de 2019 à 2026, montre une rentabilité beaucoup plus faible, à 0,07 ¢/kWh.<br><br>[745] Selon la Régie, la décision de maintenir l'option du TDÉ pour les nouveaux clients doit reposer sur la neutralité du tarif au moment où il est offert et cette neutralité doit être calculée pour les années à venir à compter du moment où il est offert.<br><br>La FCEI demande que ce suivi soit déposé en phase 2 du présent dossier selon l'échéancier prévu initialement et annuellement, par la suite. |